



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de l'Aigle**

Séance du 26 septembre 2022.

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	23
PRESENTS	15
VOTANTS	17

**DATE DE LA
CONVOCATION**

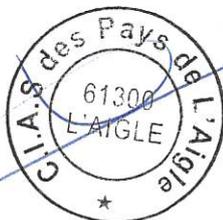
19/09/2022

OBJET

**Décision Modificative n°1 –
Maison Petite Enfance :
Réaffectation des crédits au
chapitre 21 suite au projet
de crèche.**

Acte rendu exécutoire après
publication le
10 octobre 2022

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du vingt septembre sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Etaient présents : Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Jean-Pierre CHEVALIER, Paule GOUIN, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Sylvie MOLERO, Christophe PAPILLON, Delphine PRIEUR, Jacqueline ROSSET, Richard ROUSSEAU, Jean SELLIER, Sophie THERY.

Pouvoirs : Fleur GOSSELIN donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Michel MAROT donne pouvoir à Elisabeth JOSSET

Absents excusés : Alain BOUVIER, Hugo DUPONT, Fleur GOSSELIN, Abdellah LHESSANI, Michel MAROT.

Absents : Isabelle DUVAL-DELAGUIERCE, Nathalie RIBAUT, Gaëlle TELLIER.

Madame la Vice-Présidente informe les membres de l'assemblée que les dépenses liées au projet de la micro-crèche doivent être réaffecté du chapitre 23 au chapitre 21 à hauteur de 40 000 €.

Budget MPE - DM 1				
INVESTISSEMENT	Chapitre	Article	Intitulé / objet	Proposition
Dépenses	21	2184	mobilier	40 000 €
	23	2313	Constructions	-40 000 €
			Total Dépenses d'investissement	0 €
			Equilibre de la section	0 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative présentée afin de réaffecter des crédits au chapitre 21.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20220926-2022-09-26-040-DE
Date de télétransmission : 10/10/2022
Date de réception préfecture : 10/10/2022